

Monsieur François Rebsamen
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social
101 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 2 avril 2014.

Objet: Réactions suite à la signature de l'accord Unédic du 22 mars 2014, relatif à l'assurance-chômage.

Monsieur le Ministre,

Nous vous félicitons pour votre arrivée au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de notre colère et de notre indignation sur le contenu de l'accord qui a été conclu et signé par plusieurs partenaires sociaux, siégeant à l'Unédic, sur les règles relatives à l'assurance-chômage, dans la nuit du 21 au 22 mars 2014.

Nous sommes, vous et nous, signataires de la tribune du 31 mars 2014, intitulée "Pour une réforme juste et équitable de l'assurance-chômage des intermittents" et rédigée par le Comité de suivi de la réforme de l'assurance-chômage des intermittents.

Vous le savez, cet accord ne résout en rien les problématiques rencontrées au quotidien par les intermittents du spectacle. Aucune amélioration du régime n'est prévue. Nous observons à travers cet accord comme pour les précédents une précarisation des plus faibles revenus et un maintien des privilèges des revenus les plus importants. Les arts de la rue seront touchés de plein fouet. Au vu de la périodicité particulière régissant leurs contrats de travail, le retour à la date anniversaire (507 heures en 12 mois) a une importance cruciale ! L'élargissement de la période de différé d'indemnisation est également source d'angoisse et de double peine pour les artistes et les techniciens de notre secteur. Le plafonnement du revenu ne concerne qu'un petit nombre personnes dont nous sommes loin de faire partie alors que le véritable besoin est un déplafonnement des cotisations pour une meilleure solidarité des hauts salaires.

La nouvelle augmentation des cotisations pénalise à nouveau les plus fragiles compagnies et salariés de ce seul secteur sans apporter de réelles solutions puisque le système économiquement inefficace de 2006 est fondamentalement pérennisé.

1

Nous crions au scandale quant aux conditions dans lesquelles a été négocié et signé cet accord, alors même qu'à aucun moment, les propositions du Comité de suivi 2013 sur l'Intermittence n'ont été analysées dans les négociations de l'Unédic.

Ces mesures portées par la majorité des organisations professionnelles du spectacle vivant, salariés et employeurs réunis, et bon nombre de parlementaires sont étayées par une étude qui permet enfin une vision prospective sur les conséquences économiques des réformes du régime d'indemnisation : *Quelle indemnisation chômage pour les intermittents du spectacle ? Modélisation et évaluation d'un régime alternatif*, d'Olivier Pilmis et de Mathieu Grégoire.

Ces négociations posent plus que jamais la question de la représentativité au sein de l'Unédic, en particulier concernant les annexes 8 et 10. Notre avenir ne doit pas se décider sans nous et en notre nom.

La Fédération Nationale des Arts de la Rue, membre de tous les Comités de suivi sur l'Intermittence depuis 2003, réclame le refus de cet agrément par le gouvernement, et son ferme soutien à de nouvelles négociations pour une réforme plus juste et équitable du régime des intermittents du spectacle et de l'ensemble des chômeurs.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute notre considération.

Laetitia Lafforgue,
Présidente,
Fédération Nationale des Arts de la Rue.

